

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 19 octobre 2018**

DCS17-2018

Le vendredi 19 octobre 2018, à 12 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 12 octobre 2018, dans sa composition "Réseau", s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole.

Membres en exercice : 151
Quorum : 76
Présents : 64
Pouvoirs : 28
Votants: 92

Date de convocation :
12/10/2018

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Jean-Jacques BARTEAU, M. Joël BRUNEAU, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, M. Christian DELBRUEL, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Xavier HAY, Mme Edith HEUZE, M. Pascal JOUIN, M. Michel LAFONT, M. Christian LE BAS, M. Patrick LECAPLAIN, M. Robert MICHEL, M. Bruno PIQUET, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Béatrice TURBATTE, M. Ludwig WILLAUME

Communauté d'Agglomération Flers-Aggllo : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. Hervé LAINE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Elisabeth BURNOUF, M. Bernard LEBARON, M. Noël LEFEVRE, M. Alain PINABEL M. Jean-Marie MOUCHEL (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie : M. François AUBEY, M. François-Paul GILAS, M. Frédéric LEGOUVERNEUR, M. Jean-Paul SOULBIEU, M. Dany TARGAT

Blangy Pont-l'Evêque Intercom : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Intercom de la Vire au Noireau : Mme Valérie DESQUESNE

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Paul CHANDELIER, M. Bernard LEBLANC, M. Roger TENCE

Communauté de communes Cœur de Nacre ; M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON, M. David LAURENT (délégué suppléant), Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Marie SEVIN

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER, M. Pierre MOURARET

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de Communes Pays de Honfleur-Beuzeville : Mme Catherine FLEURY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Henri LOUVARD, Mme Martine PIERIELA, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

**SUPPRESSION DE LA REGIE
DE RECETTES**

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Grégory BERKOVICZ (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Jean DAIREAUX), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), Mme Annick FARCY (pouvoir à M. Patrice COLBERT), M. Jean-Louis MARIE (pouvoir à M. Sébastien FRANCOIS), M. Rodolphe THOMAS (pouvoir à M. Robert MICHEL), M. Dominique VINOT-BATTISTONI (pouvoir à M. Xavier PICHON)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. François BRIERE (pouvoir à Mme Elisabeth BURNOUF), Mme Anne-Marie COUSIN (pouvoir à M. Gérard LEBARON), M. Michel RICHARD (pouvoir à M. Noël LEFEVRE)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Geneviève GOSSELIN-FLEURY (pouvoir à M. Alain PINABEL)

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER (pouvoir à Mme Valérie DESQUESNE), M. Jean-Michel PASTOR (pouvoir à Mme Florence COTHIER)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Pierre LHONNEUR (pouvoir à M. Yves DESHAYES)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU (pouvoir à M. Michel BAR), Mme Nicole GOUBERT (pouvoir à M. Paul CHANDELIER)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à Mme Christine VASSE), M. Thierry LEFORT (pouvoir à M. Jean-Luc GUILLOUARD)

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Erick BEAUFILS (pouvoir à M. Gérard COULON)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. François VANNIER)

Communauté de communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Paul LAUNAY (pouvoir à M. Jean-Marie SEVIN)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Claude LETEURTRE (pouvoir à Mme Clara DEWAELE-CANOUEL)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEUX (pouvoir à M. Bernard ENAULT), M. Laurent PAGNY (pouvoir à Mme Martine PIERSIELA)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Daniel MACE (pouvoir à Mme Monique GARNIER), M. Charly VARIN (pouvoir à M. Dominique DELIVET)

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Philippe VAN HOORNE (pouvoir à M. Pascal POURNY)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO, M. Joaquim PUEYO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Didier JEANNE, M. Noël JEANNE, M. Nicolas JOYAU, Mme Micheline LECHARTIER, Mme Sylviane LEPOITTEVIN, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Marc POTTIER, M. Thierry RENOUF, M. Thierry SAINT, Mme Martine VINCENT

Communauté d'Agglomération Flers-Aglo : M. Yves GOASOUE, M. Patrick LESELLIER

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. David NICOLAS, M. Serge DESLANDES, M. Jacques LUCAS

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Gilles QUINQUENEL, M. Jérôme VIRLOUVET

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Jacques COQUELIN, Mme Yveline DRUEZ, M. Jean LEPETIT, M. Jean-Louis VALENTIN, Mme Nicole BELLLOT (délégué suppléante), M. Yves HENRY (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Benoît CHARBONNEAU

Intercom de la Vire au Noireau : Mme Annie BIHEL

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-Manuel COUSIN, Mme Delphine FOURNIER

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Eric MACE

Communauté de Communes Pays de Honfleur-Beuzeville : M. Michel BAILLEUL

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES

Exposé :

La régie de recettes de Caen Normandie Métropole a été instituée par la délibération du 1er décembre 1992. Elle visait à permettre les encaissements de la vente des exemplaires du SCoT Caen-Métropole. A ce jour, le pôle métropolitain n'effectue plus de vente d'ouvrages ; il n'est donc plus nécessaire de maintenir la régie de recettes.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de supprimer la régie de recettes qui visait à permettre les encaissements de la vente des exemplaires du SCoT Caen Métropole.

Vote :

VU la délibération du Comité Syndical du 22/10/1993 décidant d'instituer une régie de recettes, modifiée par délibération du 05/07/2011,

VU la décision modificative de la régie de recettes en date du 20/09/2013,

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVENT la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes relatives à la vente des exemplaires du SCoT, à compter du 01/12/2018.

- CHARGENT le Président et le comptable de la Trésorerie Principale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Joël BRUNEAU

